

Dénomination sociale : SCI 109 HOUSE
Capital social : 2 000 Euros
Siège social : 53 avenue de Bourgogne 93160 Noisy-le-Grand
RCS BOBIGNY 897 611 240

CESSION DE PARTS

ENTRE les SOUSSIGNES :

Madame Céline HOUN, née le 03 avril 1973 à Battambang (Cambodge), de nationalité française, demeurant au 12 rue de la Justice 93160 Noisy-le-Grand, dénommée ci après la cédante.

et

Monsieur Xiaodong TSOU, né le 09 avril 1968 à Yongjia (Chine), de nationalité française, demeurant 83 rue du Docteur Sureau 93160 Noisy-le-Grand, dénommé ci-après le cessionnaire.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

La société civile immobilière dénommée en tête des présentes, ayant pour objet :
L'acquisition et/ou apport de tous biens mobiliers ou immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire,
Immatriculée le 26 mars 2021 au RCS Bobigny sous le numéro d'identification : 897 611 240.
Son capital social de DEUX MILLE (2 000 Euros) est divisé en CENT PARTS (100 parts) et d'une valeur de VINGT euros (20 €) chacune,

ORIGINE de PROPRIETE

La **Cédante** possède CINQUANTE PARTS (50 parts) de VINGT euros (20 €) de la SCI 109 HOUSE, qui lui ont été attribuées lors de la création de la SCI en date du 10 MARS 2021, comme il en résulte d'un acte sous seing privé, établi entre les parties à Noisy-le-Grand, à la même date, cet acte est enregistré à Bobigny.

CESSION

Par les présentes, **la Cédante** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au **Cessionnaire** qui accepte les CINQUANTE PARTS (50 parts) de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. Le **Cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous Procès - verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de VINGT (20€) par part cédée, soit un prix total de MILLE (1 000 €) que le **Cédant** reconnaît avoir reçu ce jour du **Cessionnaire**, et dont il lui donne ici quittance.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession prendra effet à compter du 10 octobre 2024. A compter de cette date, le **Cessionnaire** sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et sera subrogé dans tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Ladite cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Aucun titre ne représente les parts cédées, dont la propriété résulte des statuts et des actes qui les ont modifiés.

AGREMENT DONNE A LA CESSION PAR LES ASSOCIES

Les associés ont, par délibération de leur assemblée générale réunie le 10 Octobre 2024, autorisé la présente cession. Une copie certifiée conforme par la gérance, du procès-verbal de la délibération, est annexée aux présentes.

MODIFICATION DES STATUTS

Les associés de la SCI décident en conséquence de la présente cession de modifier les statuts de la société :

Nouvelle rédaction :

Monsieur Xiaodong TSOU à concurrence de : 100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts.

FORMALITES DE LA CESSION

Tous les frais, droits et honoraires et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des originaux des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

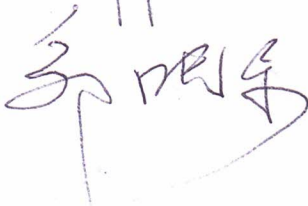
Fait à Noisy-le-Grand,

le 10/10/2024

LE CESSIONNAIRE

Signature précédée de la mention
manuscrite

'Lu et approuvé'

Lu et approuvé


LA CEDANTE

Signature précédée de la mention
manuscrite

'Lu et approuvé'

Lu et approuvé
